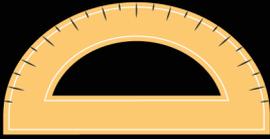
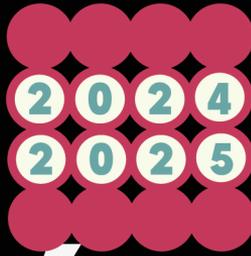
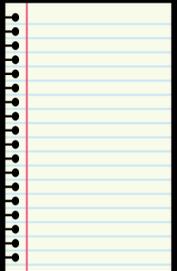


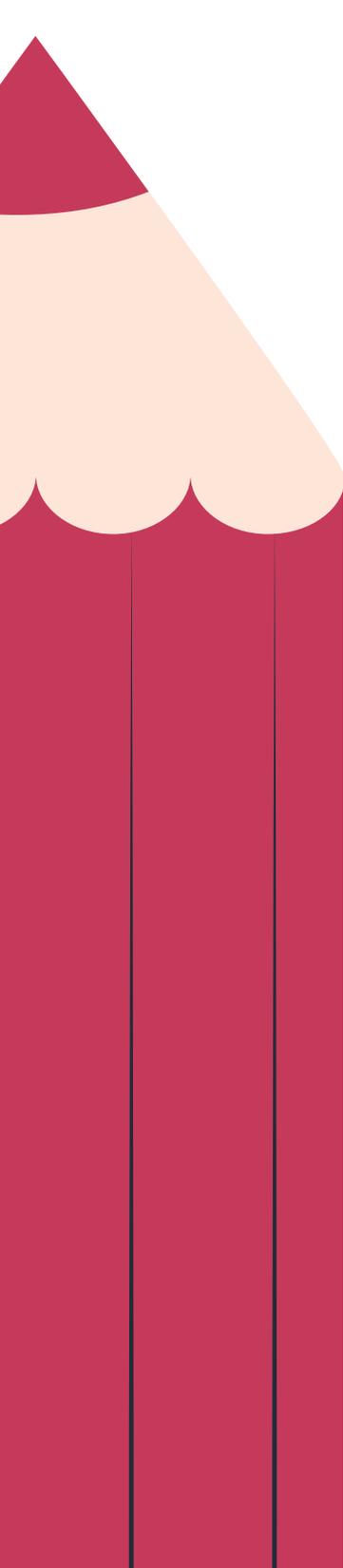
GUIDE DE RENTREE



VILLE DE



PIERRELAYE



Édito

Grandir, devenir, s'épanouir

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie de votre enfant. Elle annonce pour certains les premiers pas dans une école ; pour d'autres, il s'agit d'une nouvelle année scolaire ou tout simplement la fin des vacances. Pour vous aussi, parents, de multiples questions peuvent émerger mais il convient d'aborder sereinement cette rentrée.

Le guide pratique que vous allez feuilleter souhaite répondre au mieux à vos questionnements. Vous y trouverez des renseignements pratiques liés à la scolarité de l'enfant : accueil périscolaire, restauration, loisirs, les contacts indispensables. Ce support informatif vous aidera à chaque instant de la vie scolaire pour faciliter vos démarches notamment administratives.

La Ville, ses services et la communauté éducative se mobilisent quotidiennement pour accompagner et participer à la réussite scolaire de votre enfant. Nous poursuivrons, en fonction de nos moyens, à investir, aménager, rénover, entretenir comme en attestent les travaux effectués tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la pause estivale au sein des bâtiments scolaires.

Lieu d'inclusion et de mixité par excellence, l'école publique assure la transmission des savoirs fondamentaux et offre un espace d'ouverture aux autres et sur le monde. Ce monde change et l'école doit aussi évoluer pour faire face aux nouveaux et nombreux défis posés.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

***Votre Maire,
Michel VALLADE***

*Direction publication : Michel VALLADE
Rédaction : services concernés
et service communication
Graphisme : Margot Rubio
Photos : photothèque municipale
Impression : Passion Graphic
Tirage : 1500 exemplaires*

La journée d'école

*Les emplois du temps
La sécurité
Le réseau d'aide*

Page 4

Les inscriptions

*Le quotient familial
Documents à fournir pour
établir votre quotient familial
La facturation*

Page 5

Les structures d'accueil

*La restauration scolaire
L'étude surveillée
L'accueil de loisirs
Les accueils périscolaires*

Page 6

La vie scolaire

*La caisse des écoles
Le conseil d'école
Le rôle de la mairie
L'assurance scolaire*

Page 8

Les autres structures municipales

*Le SMJ et Infos jeunes
Le CMJ
La médiathèque
Le Centre social*

Page 10

Le suivi médical & l'aide aux parents

*La PMI
Le point écoute parents / enfants
Le centre médico-psycho
pédagogique*

Page 15

Contacts

*Contacts
Le Collège du Petit Bois*

Page 16

Retrouvons-nous !

Le site / www.pierrelaye.fr
facebook / [lavilledepierrelaye](https://www.facebook.com/lavilledepierrelaye)
instagram / [ville_pierrelaye](https://www.instagram.com/ville_pierrelaye)
twitter / [Ville de Pierrelaye](https://twitter.com/Ville_de_Pierrelaye)

La journée d'école

LES EMPLOIS DU TEMPS

En France, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.
Les cours sont dispensés de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

À partir de 16h30 les enfants de maternelle peuvent être accueillis pour l'accueil du soir, et les élèves de l'élémentaire peuvent participer à l'étude jusqu'à 18h00 inclus. Puis de 18h00 à 19h00 les enfants seront orientés vers l'accueil du soir.

Il n'y a plus école le mercredi matin.
Vous pouvez inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs.

LA SÉCURITÉ

Les cours d'école sont propriétés privées de la commune. Pour des raisons de sécurité, toute circulation autre qu'à pied y est interdite. En ce qui concerne l'hygiène et la propreté, les animaux sont interdits.

La municipalité tient à rappeler que l'espace récréation est STRICTEMENT INTERDIT en dehors du temps scolaire.

Toute personne enfreignant cette disposition pourra être poursuivie.
Nous demandons aux parents de veiller sur leurs enfants.

Les grilles des écoles ferment à 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi.

Horaires

- Accueil périscolaire de 7h à 8h30 puis de 16h30 à 19h.

- Pause méridienne de 11h30 à 13h30.

- Accueil de loisirs de 7h à 19h le mercredi.

- Étude de 16h30 à 18h uniquement pour les élèves en élémentaire.

LE RASED

RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Ce réseau peut intervenir sur tous les niveaux. Il est composé de :

- 1 poste psychologue scolaire
Tél. 01 34 21 89 90
- 2 postes E (chargé d'aide à dominante pédagogique)
- 2,5 postes EFIV (Enfants issus des familles itinérantes)

Les inscriptions

LA FACTURATION

Elle est établie en fonction du quotient familial. Il est indispensable de fournir l'ensemble des documents nécessaires à son calcul lors de l'inscription sous peine de se voir appliquer le tarif maximum. En cours d'année, il appartient aux familles d'aviser le guichet unique formalités familles de tout changement de situation pouvant modifier leur quotient familial.

La facture est adressée mensuellement à la famille, à terme échu.

PAIEMENT DES FACTURES

Une seule facture regroupant toutes les activités du mois précédent est adressée par famille.

Vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer (ASAP) adressé par la Trésorerie d'Ermont. Vous pourrez alors choisir de régler votre facture mensuelle :

- *En se connectant sur la page de paiement de la DGFIP* dont l'adresse est indiquée sur l'ASAP.

- *Par chèque à l'ordre du Trésor public*, en joignant le talon de paiement situé au recto en bas à droite de l'ASAP

- *En espèces*, dans un bureau de tabac agréé dans la limite de 300 euros

Aucun paiement ne sera collecté par le service Scolaire.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour vous acquitter de votre facture, adressez-vous au CCAS de la Ville par téléphone :
01 34 32 41 90

Quotient familial & facturation



Qu'est-ce que c'est ?

Le quotient familial sert à déterminer votre participation financière pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs, l'accueil périscolaire et les séjours. La Municipalité applique un tarif dégressif pour l'étude et le centre de loisirs.

Même le tarif le plus élevé bénéficie d'une participation communale.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR ÉTABLIR VOTRE QUOTIENT FAMILIAL AUPRÈS DU SERVICE SCOLAIRE ENTRE OCTOBRE ET DÉCEMBRE

- Bulletins de salaire des 3 derniers mois
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation CAF de paiement mentionnant les allocations familiales
- Certificat de scolarité pour enfant de plus de 16 ans
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, assurance habitation).

Si le quotient n'est pas établi, vous serez facturé au tarif le plus élevé.

En cas de modification de votre situation (changement de statut matrimonial, décès, naissance, perte d'emploi, changement d'employeur...), vous devez nous le signaler en fournissant les pièces justificatives.

Un ajustement sera effectué le 1^{er} du mois suivant.

Les structures d'accueil

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité permet à tous les enfants scolarisés de fréquenter le restaurant scolaire.

À l'inscription, les familles déterminent les jours auxquels elles souhaitent inscrire leurs enfants.

Depuis le Kiosque famille, il est possible de modifier (réserver ou annuler) les repas 48h ouvrées avant le jour souhaité.

Ex : pour le lundi vous devez vous connecter le jeudi.

Les repas sont équilibrés et conformes aux normes d'hygiène. Ils sont préparés à la cuisine centrale Louise Michel et livrés en liaison chaude vers les restaurants des écoles de Pierre Curie et Marie Curie.

Le règlement interne du restaurant scolaire est consultable sur le kiosque famille, et est disponible au guichet du service scolaire en mairie.

Si votre enfant présente une allergie ou intolérance alimentaire, vous devez obligatoirement fournir un panier repas, et transmettre un PAI (protocole d'accueil Individualisé) au préalable : document tripartite médicalement justifié par un allergologue.

MENUS

Vous pouvez retrouver les menus sur le site internet de la ville : www.pierrelaye.fr

Ils sont également affichés à l'entrée de chaque école et au service scolaire.

Tous les tarifs indiqués sont exprimés en euros (€) :

* En cas de maladie de votre enfant, remettre sous 2 jours le certificat médical au Service Scolaire. Si ce document n'est pas remis à temps, les prestations seront dues.

* C'est l'entier près qui sera pris en compte dans le calcul du quotient familial.

* Les familles dont leur enfant est inscrit en classe spécifique (ULIS : Unité Localisée pour l'Insertion à la Scolarité), bénéficient du calcul du quotient familial.

Tranche de quotient	QF	Tarifs	Panier repas
T1	de 0 à 200	1,60 €	1,00 €
T2	de 201 à 275	1,79 €	
T3	de 276 à 350	2,12 €	
T4	de 351 à 435	2,49 €	
T5	de 436 à 520	2,91 €	
T6	de 521 à 605	3,26 €	
T7	de 606 à 685	3,60 €	
T8	de 686 à 770	3,98 €	
T9	de 771 à 855	4,30 €	
T10	de 856 à 940	4,62 €	
T11	de 941 à 1 105	4,85 €	
T12	de 1 106 à +	5,00 €	
Extérieur à la commune (hors quotient)		7,40 €	3,69 €

L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS LES CRAYONS DE COULEUR

L'accueil de loisirs est réservé aux enfants scolarisés les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'inscription est soumise à l'obligation de remplir le dossier famille et de fournir les documents demandés : vaccinations obligatoires à jour, attestation d'assurance.

Il est ouvert de 7h à 19h. Les enfants doivent être préinscrits avant le 15 du mois précédant la période souhaitée. Le formulaire papier est disponible sur le site internet de la ville et dans les lieux d'accueil municipaux. Il est également possible de préinscrire via le portail famille. (Vous trouverez votre identifiant et votre code d'accès sur votre facture). La préinscription se fait via le kiosque famille depuis le site internet de la ville. Il est également possible de le faire par le biais du formulaire papier disponible sur les lieux d'accueils périscolaires ou la mairie.

Pour toute nouvelle inscription, votre identifiant et code vous seront communiqués par le service scolaire. L'accueil de loisirs éducatifs propose des activités manuelles, sportives, culturelles et des jeux autour d'une thématique par période. Outre les activités, les enfants trouveront un lieu de vie et d'éducation collectif.

CONTACTS

Accueil de loisirs :
01 30 37 15 89

Mail :
enfance@ville-pierrelaye.fr

L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est organisée par la commune. Les élèves d'école élémentaire peuvent aller à l'étude le lundi, mardi, jeudi et/ou vendredi de 16h30 à 18h00. **Aucune sortie d'élève ne sera possible avant 18h00. Inscription le jour même, prévoir un goûter pour votre enfant.**

TARIFS :

- Pour 1 enfant :
1,84€ par soir
- Pour 2 enfants :
1,66€ par soir
- Pour 3 enfants et + :
1,56€ par soir

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Dès lors que l'enfant est inscrit à l'école, **les familles peuvent bénéficier d'un accueil à partir de 7h00 jusqu'à 8h10 (ils sont accompagnés à l'école à 8h20), et/ou à partir de 16h30 pour les maternelles et/ou à partir de 18h pour les élémentaires jusqu'à 19h. La récupération des enfants se fait à partir de 17h00 afin de leur laisser le temps de goûter en salle de restauration.**

Les familles ayant des contraintes professionnelles y trouvent un lieu d'accueil sécurisant pour leurs enfants. Ceux-ci retrouvent l'équipe d'animation du service enfance qui propose des activités et accompagne les enfants dans des moments intermédiaires entre la famille et l'école. La préinscription avant le 15 du mois précédant la période souhaitée n'est plus obligatoire pour les accueils périscolaires. Il suffira désormais de prévenir le matin (animateur, atsem, enseignant) en fonction des besoins de la famille.

Tout enfant déposé à l'accueil par l'enseignant après 16h30 pour cause de retard de la famille entraînera une facturation de la prestation commencée. Un enfant inscrit le matin pour le soir mais « non présent » sera facturé.

CONTACTS

Accueil Marie Curie : 01 30 37 15 89
Accueil Pierre Curie : 01 34 64 26 93
Accueil Louise Michel : 01 30 36 39 70

Mail : enfance@ville-pierrelaye.fr

La vie scolaire

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles dont la fonction principale est de **soutenir les projets des écoles.**

Elle ne peut exister sans la générosité de tous à travers les dons. Pour cela, un appel à cotisation est effectué chaque année.

La Caisse des Écoles organise et participe aussi à différents évènements marquants de la vie de notre ville (buvette et restauration lors du loto des enfants et du loto, de la fête des écoles, du forum des associations et de la brocante aux jouets) et ce **grâce à la mobilisation de bénévoles** (parents d'élèves, habitants de la commune...)

La Caisse des Ecoles ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire...



COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS AIDER ?

- En venant aux différentes manifestations qui rythment l'année ;
- En proposant vos services et votre aide pour ces manifestations ;
- En adhérant à la Caisse des écoles sous forme d'un don en espèces de 10 euros minimum ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

QUI PEUT COTISER ?



Toute personne majeure, parent d'élève ou habitant de la commune peut adhérer à la Caisse des Écoles.

LE RÔLE DE LA MAIRIE

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires incombe à la Ville. Les bâtiments sont propriété communale. L'entretien, le chauffage, l'éclairage et le nettoyage des locaux sont pris en charge par la collectivité.

Les ATSEM et le personnel d'entretien mis à disposition pour le fonctionnement des écoles sont des agents communaux.

Le secteur scolaire fonctionne avec des commissions (commission des menus et commission des affaires scolaires).

Des crédits sont votés chaque année par la commune pour les fournitures scolaires et le fonctionnement des classes :
une somme complémentaire de 41 euros par élève est versée aux écoles.

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour utiliser les moyens de transport, pour participer aux sorties, aux voyages, **les élèves doivent être assurés pour les dommages qu'ils peuvent provoquer** (c'est la responsabilité civile). Pour les dommages dont ils peuvent être victimes cela relève de l'assurance individuelle accidents corporels (renseignements à prendre auprès de votre assureur).

Important : l'attestation d'assurance doit être transmise à l'école.



LE CONSEIL D'ÉCOLE

Un conseil d'école est constitué dans chacune des écoles. Il est composé du **directeur de l'école**, qui le préside, **de l'ensemble des enseignants** affectés à l'école, **du conseiller municipal** chargé des affaires scolaires, **des représentants élus des parents d'élèves** (autant de représentants que l'école comporte de classes), **de l'inspecteur de l'éducation nationale et du délégué départemental** de l'éducation nationale.

Son rôle est d'établir et de voter le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, de l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des enfants handicapés.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles, et définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Les autres structures municipales

LE SMJ ET INFOS JEUNES

Afin de mieux répondre aux besoins des publics en matière de loisirs, le SMJ opère une distinction par tranches d'âge au sein même de sa structure et propose deux lieux d'accueil :

- un espace 11-13 ans
- un espace 14-17 ans

Ateliers et activités 2024/2025

Stage de danse, projet culinaire, activité artistique, le studio du SMJ (vidéo, musique (MAO), travail autour de l'image...)

Horaires d'ouverture du SMJ

Hors vacances scolaires /

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30
Mercredi de 13h30 à 18h30

Durant les vacances scolaires /

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Horaires d'ouverture Info jeunes

Hors vacances scolaires /

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00 - 15h30
ou sur rendez-vous.

Durant les vacances scolaires / Sur rendez-vous.

Permanence de la Mission Locale

Tous les jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous au **01 34 18 99 00**

Danse Orientale

Vendredi

17h30 | 19h00 - 11/16 ans
19h00 | 20h30 - Adultes

CONTACTS

Impasse de l'église
95480 Pierrelaye

Tél : 01 34 64 02 22
mail : smj@ville-pierrelaye.fr

facebook : [SMJ.Pierrelaye](https://www.facebook.com/SMJ.Pierrelaye)
Instagram : [smj.pierrelaye](https://www.instagram.com/smj.pierrelaye)

CONTACTS

Coordinateur CMJ :

Cédric LEAUTE

Tél : 06 24 24 13 19

Mail : cmj@ville-pierrelaye.fr

LE CMJ

Conseil Municipal de la JEUNESSE

Le CMJ, Conseil municipal de la jeunesse, a été mis en place le 25 novembre 2022 pour un mandat de 3 ans. Sous l'impulsion de Monsieur Fahed HADJI, il est composé de 18 élus scolarisés en élémentaire et au collège de la ville.

Le CMJ se réunit régulièrement les mercredis après-midi, en commissions ou en groupe « projet », tout au long de l'année. Lieu d'échanges, de réflexions, d'informations et de partage d'idées, il contribue pleinement à la démarche citoyenne développée sur Pierrelaye.

L'objectif est de rendre ces jeunes élus acteurs de leur vie au sein de la Ville, de les responsabiliser et d'en faire des citoyens de demain. Monsieur Fahed HADJI, Elu à la jeunesse, fort de cet engagement se met à la disposition de l'ensemble des groupes de projets afin de garantir leur aboutissement.

LA MÉDIATHÈQUE « LE TEMPS DES CERISES »

La médiathèque municipale « Le temps des cerises » est un espace culturel, d'informations et de loisirs où se côtoient plus de 30000 documents : livres, disques, bandes dessinées, Jeux de société, jeux vidéo, DVD, journaux et magazines, pour enfants et adultes. Vous pouvez emprunter jusqu'à dix documents pour une durée de trois semaines. **L'inscription est gratuite.**

La médiathèque est un lieu convivial de lecture, de rencontre et de détente. **Au rez-de-chaussée, trois ordinateurs en libre accès vous permettent de consulter Internet. Des outils de bureautique sont également à votre disposition.**

Pour travailler, préparer vos examens ou des exposés en groupe, l'espace « ouvrages documentaires » vous est réservé au 1^{er} étage. Enfin, au 2^{ème} étage, albums, romans et disques attendent les enfants dès le plus jeune âge.

Tout au long de l'année, la médiathèque propose une vingtaine de rendez-vous culturels et créatifs (rencontres littéraires, théâtre, contes, conférences, concerts et ateliers).

Depuis le site vous avez la possibilité de télécharger la fiche d'inscription, prolonger vos prêts, suggérer des achats ou découvrir les dernières nouveautés.

Adhérer à la médiathèque permet également d'emprunter gratuitement des documents parmi les fonds des quatre-vingts médiathèque du Val-d'Oise associées au dispositif RéVOdoc, soit près de deux millions de références.

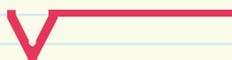
Site internet : www.bibliotheque-pierrelaye.net

CONTACTS

Médiathèque Le temps des cerises
2 rue de la Paix

Tél : 01 30 37 37 18
Mail : bibliotheque@ville-pierrelaye.fr

Lire et faire lire



Association

Tout au long de l'année, les bénévoles de l'association « Lire et faire lire » en partenariat avec la médiathèque municipale, viennent faire la lecture dans les écoles maternelles et élémentaires.



Horaires d'ouverture

Mardi : de 11h à 12h
et de 15h à 18h

Mercredi : de 10h à 12h
et de 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : de 11h à 12h
et de 15h à 19h

Samedi : de 10h à 12h30
et de 14h à 17h

> Fermeture :
dimanche et lundi

LE CENTRE SOCIAL LES MARRONNIERS

Ouvert à tous les pierrelaysiens,
le **centre social Les Marronniers**
situé au **42 bis rue Victor
Hugo** vous accueille pour
tous **renseignements et
inscriptions** aux activités de
loisirs et de découverte en
direction des familles, des enfants,
des adultes et des séniors.

☀ Les petits vendredis

L'équipe d'animation accueille tous les vendredis matin les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents pour des activités manuelles, culinaires, d'éveil musical ; des contes et des jeux.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil
Horaires : le vendredi de 10h à 11h30
(Hors vacances scolaires)

• **Reprise vendredi 20 septembre 2024**

☀ Café papote

Venez partager un moment convivial autour des jeux de société. Ces temps sont ouverts à tous et gratuits. Vous pourrez, discuter, boire un café, et participer aux projets du centre social.

Accès libre

Lieu : Maison pour tous Simone Veil
Horaires : le vendredi après-midi de 14h à 16h
(Hors vacances scolaires) selon les dates programmées

• **Reprise vendredi 20 septembre 2024**

☀ Activités et sorties

• Enfants de 6 à 12 ans :

Le Centre social propose diverses activités au sein de la Maison pour tous Simone Veil et Julien Lauprêtre et des sorties à destination des enfants. C'est l'occasion de participer à des activités jeux, des ateliers culinaires, des activités créatives et manuelles, des ateliers d'éveil pour les jeunes enfants et des stages découverte.

Horaires : le mercredi après-midi pour les 6/12 ans

• Les familles

Sorties culturelles :

- Loisirs/sportives
- Ateliers thématiques.

Horaires : pendant les vacances scolaires, selon la programmation.

Notre programme est disponible à l'accueil du service social, mais également sur la page Facebook de la ville et en téléchargement sur le site internet de la Ville.

• **Reprise 2 octobre 2024**

☀ CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) pour les collégiens et les élémentaires

Aide, soutien scolaire, ateliers éducatifs et sorties culturelles pour les collégiens et élémentaires (CE1-CM2).

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires :

Les lundis et jeudis réservés aux collégiens de 17h15 à 19h15

Les mardis et vendredis réservés aux élémentaires de 16h30 à 18h30

• **Reprise lundi 30 septembre pour les collégiens et le 1er octobre pour les élémentaires**

Activités séniors

Loisirs créatifs
sorties culturelles
Ateliers intergénérationnels
... et bien plus encore

Faites-vous connaître auprès du centre social afin d'être régulièrement informé du programme des ateliers et des sorties.

• **Reprise 9 septembre 2024**

Activités adultes

• socio-linguistique

Apprentissage du français (écrit et oral) pour faciliter les démarches du quotidien.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires : lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

• **Evaluation et reprise : en septembre 2024 à 8h30**

• Couture

Horaires : le jeudi de 14h à 16h

• **Reprise : le 3 octobre 2024**

• Renforcement musculaire

Horaires : lundi de 15h15 à 16h15

• **Reprise : le 30 septembre 2024**

Permanences association AMHAF (service gratuit et confidentiel)

Accompagnement individualisé dans les démarches en faveur du droit des étrangers. Permanence ouverte 1 samedi par mois selon l'ouverture de la mairie.

Lieu : Service action sociale /
42 bis rue Victor Hugo

Horaires : de 9h à 12h

Téléphone : 07 45 17 48 65
07 49 11 88 03

• **Reprise jeudi 05 octobre 2023**

Permanence PIMM'S (service gratuit et confidentiel)

Accompagnement personnalisé pour les démarches de la vie quotidienne, une aide dans la recherche d'informations et pour la rédaction de documents administratifs.

**Uniquement sur rendez-vous au
01 34 32 41 90**

Lieu : service action sociale
42 bis rue Victor Hugo

Horaires (sur rendez-vous) :

Mercredi de 9h00 à 12h00

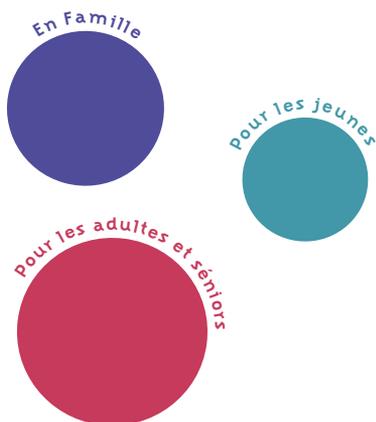
Permanences de l'association Handis-passerelle

Handis-passerelle vous aide à faire face aux difficultés d'accès à l'emploi, à la culture, aux transports et au logement qui sont des inégalités quotidiennes pour les personnes en situation de handicap.

Lieu : Service action sociale /
42 bis rue Victor Hugo

Horaires : les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 9h à 11h30 sur rendez-vous

Téléphone : 06 21 34 18 98



INSCRIPTIONS
PAIEMENT
CONTACTS



LE CENTRE SOCIAL LES MARRONNIERS (SUITE)

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Accueil pour les
inscriptions
et le paiement au Centre
social « Les Marronniers »
à partir du

9 septembre 2024

DOCUMENTS À FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements « dossier famille » dûment complétée
- La fiche renseignement spécifique à/aux activité(s) choisie(s)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte d'allocataire de la CAF
- Un certificat médical de moins de trois mois (pour les activités sportives)
- Une photocopie de l'attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires
- Une photo de/des (l') enfant(s) pour l'inscription au CLAS



CENTRE SOCIAL
« Les Marronniers »
42 bis rue Victor Hugo
social@ville-pierrelaye.fr
Tél : 01.34.32.41.90

MAISON POUR TOUS
SIMONE VEIL
15 clos Saint Pierre
Tél : en attente

RÉFÉRENTE
FAMILLE
Tél : 06.24.86.94.70

SALLE JULIEN
LAUPRÊTRE
9 Clos Saint-Pierre

Le suivi médical & l'aide aux parents

LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI) DE PIERRELAYE

C'est un service préventif pour les enfants de 0 à 6 ans. Les visites médicales et les vaccinations obligatoires.

**Permanence de
la puéricultrice :
Mélanie Caillet**

**Jeudi de 13h30 à 17h00
sur rendez-vous.**

Elle est à la disposition de tous les parents pour tout renseignement concernant: soins du nouveau-né, rythme de vie, alimentation, éveil et développement psychomoteur, mode d'accueil des assistantes maternelles indépendantes, suivi médical.

**Consultations gratuites
sur RDV :**

**Mardi de 13h30 à 17h00
3^{ème} vendredi du mois de 13h30 à 17h00**

**42 bis rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye
Tél : 01 34 33 53 70**



LE POINT ÉCOUTE PARENTS / ENFANTS (PEPE)

Vous rencontrez des difficultés familiales ou éducatives avec votre enfant ? La psychologue vous accueille et vous accompagne dans un cadre bienveillant, où la parole est libre. Les entretiens sont anonymes et gratuits.

**Prise de rendez-vous
au Secrétariat Petite Enfance :
Tél : 01 34 32 41 95**

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHO PÉDAGOGIQUE

**7, avenue de Verdun
95310 Saint Ouen l'Aumône
Tél : 01 34 64 32 98**

Contacts

Horaires d'ouverture du service scolaire

Lundi : 8h30 > 12h / fermé
Mardi : 8h30 > 12h / 13h30 > 18h45
Mercredi : 8h30 > 12h / 13h30 > 17h
vendredi : 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi : fermé
2 samedis par mois :
(à compter du 26 août)
8h30 > 12h

LES SERVICES MUNICIPAUX

Service scolaire Mairie de Pierrelaye
42 bis rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye
Tél : 01 34 32 31 32
Mail : accueil-scolaire@ville-pierrelaye.fr
Site : www.pierrelaye.fr

Accueil de loisirs
« Les crayons de couleurs »
17 rue de Bessancourt, 95 480 Pierrelaye
Tél : 01 30 37 15 89
Mail : enfance@ville-pierrelaye.fr
Site : www.pierrelaye.fr

Périscolaires
Louise Michel : 01 30 36 38 96
Marie Curie : 01 30 37 15 89
Pierre Curie : 01 34 64 26 93

LES INSPECTIONS

Inspection académique du Val d'Oise
14 rue Jules César
95 525 Cergy Pontoise Cedex
Tél : 01 30 75 57 57

Inspection de l'éducation nationale
Circonscription de Taverny
81 rue Gabriel Péri - 95 150 Taverny
Tél : 01 39 60 32 50

Principale : Béatrice COLSON
11 rue Juliette Monnier
Tél : 01 30 37 20 90
Mail : cdi.lepetitbois@gmail.com

Cet établissement est sous la responsabilité du Conseil Départemental du Val d'Oise pour son fonctionnement et relève du Rectorat de Versailles pour son enseignement. Les enseignants sont nommés et rémunérés par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le Collège du Petit Bois dispose d'un site internet, consultable à l'adresse suivante : www.clg-petitbois-pierrelaye.ac-versailles.fr. Vous y trouverez notamment une présentation du collège ainsi que toutes les informations utiles concernant la vie de l'établissement.

LES ÉCOLES

École maternelle Pierre Curie
1 rue Anatole France - 95 480 Pierrelaye
Directrice : Madame DELAMARRE
Tél : 01 34 64 58 86
Mail : 0951271r@ac-versailles.fr

École maternelle Marie Curie
44 rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye
Directrice : Laura LOPES
Tél : 01 34 64 37 66
Mail : 0950634y@ac-versailles.fr

École élémentaire Pierre Curie
5 rue Anatole France - 95 480 Pierrelaye
Directeur : Grégory ZERJAV
Tél : 01 34 64 50 17
Mail : 0950262u@ac-versailles.fr

École élémentaire Marie Curie
46 rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye
Directrice : Virginie HELAINE
Tél : 01 30 37 12 89
Mail : 0950263v@ac-versailles.fr

Groupe scolaire Louise Michel
1 rue Jean Ferrat - 95480 Pierrelaye
Directrice : Aline HORDENNEAU
Tél : 01 30 36 93 44
Mail : 0952227e@ac-versailles.fr

LE COLLÈGE DU PETIT BOIS

2024

Septembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

2025

Janvier 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Février 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mai 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

CALENDRIER SCOLAIRE (ZONE C)

Rentrée scolaire : lundi 2 septembre 2024
 Vacances de la Toussaint : samedi 19 octobre au lundi 4 novembre
 Vacances de Noël : samedi 21 décembre au 6 janvier 2025
 Vacances d'hiver : samedi 15 février au lundi 3 mars 2025



Novembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

Mars 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Avril 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14		1	2	3	4	5	6
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

Juillet 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27		1	2	3	4	5	6
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			



Vacances de printemps : samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
 Pont de l'Ascension : mercredi 28 mai avec une reprise le lundi 2 juin 2025
 Vacances d'été : à partir du samedi 5 juillet 2025

